

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017- DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Victor OLTEAN, Anne FONTAINE, Jean Pierre PIBOULEAU, Alain SPORTES, Anne COMBE, Alain CHABOCHE, Yves LAMBERT, Marc WINOCOUR, Marie Thérèse BRION, Marina POUSSIGNOT, Paul STOUDEUR

Absents représentés: M Dany BOURCIER donne pouvoir à Anne COMBE

Absents excusés : Jacqueline LALANDRE, Mélanie LASSUS

Madame Anne MILLION donne pouvoir à Angèle LAINE

Secrétaire de séance : Yves LAMBERT

Ordre du jour :

- délibération approuvant une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2017 ruralité pour le projet intitulé « Création d'une maison d'assistante maternelle ».
- mise à jour des tarifs des prestations municipales

Lecture et approbation du compte-rendu du 8 juin 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre du jour du Conseil comme suit :

- Retrait de la mise à jour des tarifs des prestations municipales
- ajout du rattachement à la procédure de renégociation du contrat groupe s'assurance statutaire interdépartemental 2019-2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 1 délibération approuvant une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2017 ruralité pour le projet intitulé « Création d'une maison d'assistante maternelle ».

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré

- DECIDE du principe de réalisation de ces travaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fond de Soutien de l'Investissement Public Local à hauteur de 30 000€ HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 2 - rattachement à la procédure de renégociation du contrat groupe s'assurance statutaire interdépartemental 2019-2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ Questions diverses

Le SIRYAEa indiqué lors de son dernier conseil que la décarbonatation sera effectuée fin 2017.
haut débit : la montée en débit devrait être effectuée à compter d'avril mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Grosrouvre, le 30/09/2017



Maire,
WINOCOUR

1, Chemin de la Masse